Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2015

Correction du Brevet Professionnel Fleuriste

Sujet : E4 Gestion de l'Entreprise

Session : 2015

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Partie 1 : Les facteurs d’environnement (11 points)

Cette partie aborde les éléments externes influençant le marché de la fleuristerie en France.

- **1) Comme la plupart des secteurs en France, à quel phénomène sont confrontés les fleuristes ?**

  Les fleuristes sont confrontés à la crise économique qui impacte le pouvoir d'achat des consommateurs.

- **2) Comment évolue malgré tout le marché de la distribution de fleurs en France ?**

  Malgré la crise, le marché de la distribution de fleurs en France reste stable en volume, bien que le chiffre d'affaires ait légèrement reculé.

- **3) Calculer en pourcentage la répartition du chiffre d'affaires 2012 des végétaux d’intérieur et du funéraire. L’activité funéraire est-elle négligeable ?**

  Chiffre d'affaires total = 1,7 milliard d'euros
  - Végétaux d'intérieur : 1,2 milliard d'euros
  - Funéraire : 459 millions d'euros

  Pourcentage des végétaux d'intérieur : (1,2 milliard / 1,7 milliard) × 100 = 70,59%
  Pourcentage du funéraire : (459 millions / 1,7 milliard) × 100 = 26,88%

  L’activité funéraire n'est pas négligeable, représentant près de 27% du chiffre d'affaires total.

- **4) Quelles conséquences la baisse du pouvoir d’achat entraîne-t-elle sur le comportement des clients ? En citer 4.**
  - Demande de bouquets moins coûteux.
  - Privilégier les plantes en pot au lieu de compositions florales élaborées.
  - Réduction des dépenses sur les accessoires (ex. vases).
  - Augmentation du nombre de clients recherchant des promotions.

- **5) Quelles sont les 4 principales périodes de vente ?**
  - Fête des Mères.
  - Noël.
  - Saint-Valentin.
  - Anniversaires.

- **6) Citer 2 avantages et 2 inconvénients du e-commerce ?**
  Avantages :

- Accessibilité 24/7 pour les clients.
- Possibilité d’atteindre un plus large marché.

Inconvénients :

- Baisse potentielle du panier moyen.
- Concurrence accrue en ligne.

- **7) Parmi les 3 enseignes citées dans le document 1, préciser à quel circuit de distribution elles appartiennent :**
  - La vente à distance : Florajet.
  - La vente par internet : Interflora.
  - La franchise : part des fournisseurs, par exemple, Monceau Fleur.

  Citer 3 autres circuits de distribution florale :
  - Vente directe en magasin.
  - Vente aux grossistes.
  - Marchés locaux.

Partie 2 : Le cadre social (10 points)

Cette section aborde les obligations des employeurs et les conditions de travail.

- **1) Que signifie le sigle SMIC ?**

  SMIC signifie Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.
- **2) À quel document essentiel est rattachée la grille des salaires ?**

  La grille des salaires est rattachée à l'accord collectif de travail des fleuristes.
- **3) En fonction de quels critères un salarié est-il rattaché à un coefficient ? En donner 4.**
  - Expérience professionnelle.
  - Niveau de formation.
  - Responsabilités exercées au sein de l'entreprise.
  - Compétences spécifiques.
- **4) Sur la base de 35 h, quel est l’horaire mensuel correspondant au salaire minimal ?**

  Calcul : 35 heures/semaine × 4,33 semaines/mois = 151,67 heures/mois.

  Dans ce cas, il suffit de multiplier le taux horaire par l'horaire mensuel pour obtenir le salaire minimal.
- **5) Quel est le taux horaire brut pour un salarié Niveau III échelon 2 coefficient 320 ?**

  Le taux horaire brut est de 1499,49 € divisé par 151,67 heures (comme calculé précédemment) = environ 9,85 € brut.
- **6) Le SMIC a été revalorisé au 1er janvier 2015 pour s’établir à 9,61 € brut de l’heure. Calculer le nouveau SMIC mensuel brut.**

  Calcul : 9,61 € × 151,67 heures = 1,456.25 €.
- **7) Suite à cette revalorisation, quels sont les coefficients de la grille salariale qui doivent être réévalués ?**

  Tous les coefficients dont le salaire est inférieur au nouveau SMIC, ce qui concerne principalement ceux en dessous de 210.
- **8) Quels sont les éléments qui peuvent composer le salaire brut ?**
  - Le salaire de base.
  - Les primes.

    - Les heures supplémentaires.
    - Les commissions.
- **9) Que représente la différence entre le salaire brut et le salaire net ?**

  La différence représente les charges sociales déduites du salaire brut pour obtenir le salaire net à verser au salarié.
- **10) Qu'appelle-t-on salaire imposable ?**

  Le salaire imposable est le salaire brut moins les charges non imposables et les abattements fiscaux.

Partie 3 : Le contexte juridique et réglementaire (12 points)

Cette partie aborde le financement et le contrat de crédit-bail.

- **1) En quoi consiste un financement par crédit-bail ?**

  Un financement par crédit-bail est un contrat de location où le crédit-bailleur achète un bien et le loue au crédit-preneur, qui peut ensuite acquérir le bien à la fin de la période locative.
- **2) Comment s'appellent les parties dans un contrat de crédit-bail ?**

  Le bailleur et le locataire.
- **3) Quel est l'objet de ce contrat ?**

  L'objet du contrat est le matériel choisi par le locataire, ici un véhicule de livraison.
- **4) Donner une obligation pour chacune des parties.**
    - Bailleur : Fournir le matériel en bon état.
    - Locataire : Payer les loyers à temps.
- **5) Citer un avantage du crédit-bail.**

  Permettre de conserver de la liquidité, en évitant un achat d'équipement au comptant.
- **6) Citer un inconvénient du crédit-bail.**

  Le coût total peut être supérieur à celui d'un achat direct.
- **7) Au terme de la location, quelles seront les deux options possibles ?**
    - Acheter le bien à sa valeur résiduelle.
    - Renouveler le contrat de crédit-bail.

Partie 4 : Le cadre institutionnel (7 points)

Cette dernière partie traite de l'impact des institutions sur les commerces locaux.

- **1) Quelles sont les deux changements concernant les élections municipales 2014 ?**
    - Les électeurs élisent à la fois les conseillers municipaux et communautaires sur le même bulletin.
    - Introduction de listes paritaires pour favoriser la participation des femmes.
- **2) Quelle est la durée du mandat d'un conseiller municipal ?**

  Le mandat d'un conseiller municipal est de 6 ans.
- **3) Comment le maire est-il désigné ?**

  Le maire est élu par le conseil municipal parmi ses membres.
- **4) Quelles sont les attributions principales du maire ? En donner 2.**
    - Élaboration et exécution des budgets municipaux.
    - Représentation de la commune dans les actes de la vie civile.
- **5) Un maire peut-il intervenir favorablement sur l'activité de votre commerce ? Si oui,**

comment ?

Oui, le maire peut favoriser le développement économique en facilitant l'octroi de licences, en soutenant des événements locaux ou en améliorant les infrastructures.

- **6) Citer les trois principaux pouvoirs des institutions politiques en France ?**
    - Le pouvoir législatif.
    - Le pouvoir exécutif.
    - Le pouvoir judiciaire.

Conseils méthodologiques :

- Gérer votre temps efficacement : débutez par les questions les plus simples pour gagner en confiance.
- Lire attentivement chaque question et ses spécifications avant de répondre.
- Rédiger avec clarté, en utilisant des phrases courtes et des exemples précis pour illustrer vos réponses.
- S’assurer de bien connaître les termes techniques liés à votre spécialité, ce qui peut faire la différence dans des questions ouvertes.
- Relire vos réponses pour corriger d'éventuelles fautes et améliorer la lisibilité.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.